



Présentation **ÉTUDE DU SOIR**

L'étude a lieu au collège le lundi, mardi et jeudi de 16H40 à 18H00. Mme DAVID est en charge de ce temps d'étude pour encadrer et aider les collégiens dans leur travail du soir. Cependant, nous vous rappelons que le travail du soir peut ne pas être fait dans son intégralité. Le montant de l'étude est de 2,95 € (goûter inclus). Toute inscription engendre un engagement trimestriel renouvelable et une facturation pour la période même en cas d'absence de l'élève. Le nombre d'élève étant restreint chaque demande est étudiée au cas par cas suite à **une demande écrite et motivée de votre part faite à la vie scolaire.**



Coupon réponse à remettre à la Vie scolaire à la rentrée avec la demande écrite et motivée



INSCRIPTION ÉTUDE DU SOIR

Mme/M responsable légal de
.....en classe de.....

Souhaite inscrire mon enfant à l'étude du soir

Lundi Mardi Jeudi

Ne souhaite pas inscrire mon enfant

ENQUÊTE : La direction du collège réfléchit à une éventuelle deuxième proposition d'aide aux devoirs plus personnalisée le soir et à l'année en dehors des créneaux d'aide aux devoirs déjà mis en place cette année pendant la journée de cours qui s'adressait aux élèves choisis suite aux conseils de classe par les enseignants et sur une période de 7 semaines uniquement.

Est intéressée(e) par une aide aux devoirs plus personnalisée dans le cadre de l'étude du soir de 16h40 à 18h (service de bus non assuré)

Signature du responsable légal

Signature de l'élève



ÉTUDE DU SOIR

Argentré du Plessis,
Le 2 septembre 2019

Chers parents,

Vous avez demandé à inscrire votre enfant à l'étude du soir.

Comme mentionné sur le courrier d'inscription, le nombre d'élèves pouvant être accueilli est restreint.

Au regard du nombre de demandes, nous devons nous réunir en commission afin de décider de la possibilité de retenir votre enfant à **l'étude du soir**. Pour ce faire, nous vous avons demandé de nous adresser pour la rentrée un courrier motivant votre souhait d'inscription à l'étude du soir pour votre enfant.

Une réponse vous sera apportée d'ici le vendredi 13 septembre.

D'ici-là, du lundi 2 au jeudi 12 septembre, votre enfant pourra bénéficier **d'un accueil** le soir de 16 h 40 à 18 h 00.

Comptant sur votre compréhension.

Très cordialement.

Mme Vaslin-Déniel, cadre éducatif

M. Tordoir, directeur du collège